

Arrondissement de SAVERNE  
**COMMUNE DE OERMINGEN**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 09 - Conseillers représentés : 03

Date de la convocation : 15 novembre 2018

**SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018**

**Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.**

**Présents :**

M. SCHMIDT Simon, Maire ;  
 Mme SCHMITT Marie Anne - M. NUSSLEIN Paul, Adjoints ;  
 Mmes BUCH Marie-Claire - KIEFER Evelyne - MULLER Bénédicte - MM. HOFFMANN Thierry  
 - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul, Conseillers.

**Absents excusés :**

Mmes KAPPES Nadine, MICHELS Katia, SCHMITT Patricia et M. FREYMANN Jean-Marie  
 ayant donné pouvoir respectivement à Mme SCHMITT Marie Anne, M. KAPPES Jean-Marie, M.  
 NUSSLEIN Paul et Mme BUCH Marie-Claire ;  
 Mme GUINEBERT Véronique et M. DAHLET Gilbert.

Secrétaire de séance : M. NUSSLEIN Paul.

**1. Modifications budgétaires**

Monsieur le Maire expose que le budget primitif 2018 ne comprend pas de ligne budgétaire dédiée au règlement des honoraires relatifs à la transformation du POS en PLU, dont les travaux sont engagés depuis le premier semestre de l'année en cours.

Afin de pouvoir honorer la facture du bureau d'études OTE, attributaire du marché, il convient de budgétiser une ligne comptable au compte 202 « Frais de documents d'urbanisme ».

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Doter le compte 202 « Frais de documents d'urbanisme » d'un montant de 36.000,- € par minoration du compte 2151 « Réseaux de voirie » du même montant,
- Modifier le budget principal 2018 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL : Section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
2151	Réseaux de voirie	- 36.000,- €			
202	Frais documents d'urbanisme	36.000,- €			
Total		0.00 €			

Monsieur le Maire est chargé d'inscrire les crédits ci-dessus au budget principal 2018.

## 2. Fixation des tarifs 2019 de la salle polyvalente

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relative à la location du centre socioculturel, qui reconduit à l'identique les anciens tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs 2019 du centre socioculturel selon le tableau ci-après :

	2018	2019
<b>TARIFS DE LA GRANDE SALLE</b>		
<b>Fête des membres d'associations locales :</b>	85,00 €	<b>85,00 €</b>
<b>Manifestation des associations avec entrée ou réservation payantes :</b>	125,00 €	<b>125,00 €</b>
<b>Fête de famille privée (banquet) d'Oermingen :</b>		
- Le week-end :	245,00 €	<b>245,00 €</b>
- Pour la location d'une journée uniquement :	170,00 €	<b>170,00 €</b>
- Pour la location d'un après-midi (enterrement...) :	85,00 €	<b>85,00 €</b>
<b>Fête de famille ou association, extérieure au village :</b>		
- Le week-end :	380,00 €	<b>380,00 €</b>
- Une journée :	245,00 €	<b>245,00 €</b>
<b>Activité commerciale ou Assemblée Générale :</b>	220,00 €	<b>220,00 €</b>
<b>TARIFS DE LA SALLE DU SOUS-SOL</b>		
<b>Associations locales :</b>		
- Fête des membres :	85,00 €	<b>85,00 €</b>
- Manifestation avec entrée ou réservation payante :	105,00 €	<b>105,00 €</b>
<b>Fête de famille privée d'Oermingen :</b>		
- Le week-end :	200,00 €	<b>200,00 €</b>
- Pour une journée :	110,00 €	<b>110,00 €</b>
<b>Fête de famille ou association extérieure au village :</b>		
- Le week-end :	250,00 €	<b>250,00 €</b>
- Pour une journée :	145,00 €	<b>145,00 €</b>
<b>LOCATION DU MOBILIER DE LA SALLE</b>		
Table avec 6 chaises	5,00 €	<b>5,00 €</b>
Table seule	3,50 €	<b>3,50 €</b>
Lot de 6 chaises	2,50 €	<b>2,50 €</b>

Chaque association membre de l'Inter Association d'Oermingen bénéficie d'une gratuité par an.

## 3. Fixation des tarifs, redevances et loyers 2019

Monsieur le maire présente un projet de grille tarifaire relatif aux taux, redevances, loyers et concessions applicables pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des tarifs 2019 suivant :

	2018	2019	
<b>A) PRODUITS FISCAUX :</b>			
- Taxe des emplacements publicitaires fixes	15.00	15.00	
- Taxe sur l'électricité	4,00 %	4,00 %	
- Taxe d'Aménagement	2,00 %	2,00 %	
<b>B) PRODUITS DE LOCATIONS, CONCESSIONS</b>			
- Loyer 26, rue du Stade	5.812,80	Application de l'indice de référence du logement	
- Loyer 24, rue du Stade	5.792,40		
- Loyer anc. gare 2 <sup>ème</sup> étage	3.136,80		
- Loyer anc. gare 1 <sup>er</sup> étage	4.807,20		
- Loyer garage de l'ancienne poste Ets LZ Bâtiment	1.296,00	0,00	
- Loyer jardin de l'ancienne poste M. MULLER J.L.	49,06	0,00	
- Loyer terrains du Haehnenberg M. KIEFER J.L.	15,77	+ Indice du fermage : - 3,04 %	
- Loyer terrains du Volgelgesang M. KIEFER B.	29,58		
- Loyer terrains de la Klein Nachweid M. JOB B.	13,53		
- Loyer terrains de la Strohries M. PAUL C.	4,31		
- Loyer terrains en parcelle 20 M. UNGERER R.	79,19		
- Concession de passage en forêt M. KELLER R.	56,30		
- Concession de 15 ans pour une tombe simple	80.00		80.00
- Concession de 30 ans pour une tombe simple	160.00		160.00
- Concession de 15 ans pour une tombe double	160.00		160.00
- Concession de 30 ans pour une tombe double	320.00		320.00
- Concession perpétuelle pour une tombe simple	480.00	480.00	
- Concession perpétuelle pour une tombe double	960.00	960.00	
- Caveau cinéraire concession 15 ans	480.00	480.00	
- Caveau cinéraire concession perpétuelle	960.00	960.00	
- Columbarium concession 15 ans	960.00	960.00	
- Columbarium concession perpétuelle	1 920.00	1 920.00	
<b>C) DROITS DIVERS</b>			
- Emplacement pour manège (exonération pour la kirb)	50.00	50.00	
- Forfait annuel de stationnement	50.00	50.00	
- Redevance pour occupation des sols EDF	203,00	Indice du coût de la construction	
- Redevance pour occupation des sols France Télécom	724,34		
<b>D) PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE</b>			
- Stère de CHENE l'unité TTC	50.00	50.00	
- Stère de HETRE l'unité TTC	52.00	52.00	
- Stère de CHARME l'unité TTC	52.00	52.00	
- BIL le m <sup>3</sup> TTC	47.00	47.00	
<b>E) ACCUEIL PERISCOLAIRE « Les Ecureuils »</b>			
- Prix du repas	5.20	5.20	
- Prix de référence de l'heure d'accueil	1.20	1.20	

	2018	2019
<b>F) LOTISSEMENT « La Colline du Hohberg »</b>		
- Prix TTC de l'are	4.500,00	4.500,00
<b>G) PRODUIT DES CHASSES</b>		
- Lot n° 1 : WAECHTER Marc	1.472,03	+ Indice du fermage : <b>- 3,04 %</b>
- Lot n° 2 : KELHETTER René	5.004,88	
- Lot n° 3 : KELLER Richard	7.212,92	
- Chasse réservée du Strohhof (KELHETTER R.)	1.554,18	
- Chasse réservée GFA du Lutterbach (GRAFF)	12,32	
- Chasse réservée du lieudit « Bergs » (KIEFER G.)	349,73	
- Chasse réservée du Langenwald (MAIER J.J.)	36,23	
<b>H) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>		
- Carte de lecteur « Livres » pour un Adulte	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Adulte	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres » pour un Enfant (-18 ans)	Gratuit	Gratuit
- Carte de lecteur « Livres + CD + DVD » pour un Enfant	Gratuit	Gratuit
- Amende pour retard de restitution	15.00	15.00

**Pour information :**

	2018	2019
<b>REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS (SDEA)</b>		
- Redevance d'assainissement par m <sup>3</sup> HT	2.15	2.15
- Redevance de l'eau par m <sup>3</sup> HT	0.90	0.90
- Forfait semestriel HT de branchement eau	15.00	15.00

**4. Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le maire expose les dispositions de la nouvelle réglementation portant sur le contrôle des listes électorales, applicable à compter du 01 janvier 2019.

Les anciennes commissions administratives seront remplacées par des commissions de contrôle compétentes pour l'ensemble de la commune. Outre veiller à la régularité des listes électorales, elles seront chargées de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions de radiation ou des refus d'inscription sur les listes prises par le maire à leur rencontre, et procéder à des inscriptions ou radiations de personnes omises ou indument radiées.

Les commissions sont composées de :

- Trois conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
- Deux conseillers appartenant à la liste arrivée en seconde position.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les conseillers municipaux suivants comme membre de la commission de contrôle des listes électorales :

- Mme Nadine KAPPES, M. Jean-Paul KIRSCH et Mme Marie-Claire BUCH,
- M. Thierry HOFFMANN et Mme Evelyne KIEFER.

## 5. Remplacement des gouttières de l'école maternelle

Monsieur le maire explicite l'urgence des travaux de remplacement des gouttières de l'école maternelle avant la période hivernale, afin d'éviter les inondations du sous-sol du bâtiment lors de fortes pluies.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par l'entreprise CCH Toiture le 01 octobre 2018, relatif à la fourniture et pose de nouvelles gouttières en zinc à l'école maternelle,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise CCH Toiture pour un montant total HT de 7.868,- €,
- Inscrire ces dépenses de grosses réparations en section d'investissement du budget,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

## 6. Etat de prévisions des travaux d'exploitation forestière 2019

Monsieur le maire présente le programme d'exploitation de la forêt communale comprenant l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2019.

Ce projet d'exploitation forestière, élaboré par les services de l'ONF, concerne principalement les parcelles 5, 26, 29 et 33 pour un volume global de bois à façonner et non façonné estimé à 2.187 m<sup>3</sup>. En fonction de la situation du marché du bois et du volume de bois disponible cet hiver, les travaux d'exploitation de certaines parcelles pourraient être différés sur l'exercice suivant.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux d'exploitation en forêt communale présenté par l'ONF pour l'exercice 2019,
- Délègue le Maire pour signer l'état prévisionnel des coupes et approuver, par la voie de conventions ou de devis, la réalisation des travaux en régie ou par une entreprise.

## 7. Avis sur la DUP du forage du Tiefgraben

Monsieur le maire commente les dispositions de l'arrêté inter-préfectoral du 26 octobre 2018, portant déclaration d'utilité publique du forage d'eau potable du Tiefgraben et de ses périmètres de protection, et autorisant le prélèvement de l'eau et son utilisation en vue de la consommation humaine, au bénéfice du SDEA, Périmètre de Sarre-Union et environs.

Cet arrêté est porté à la connaissance du conseil municipal et est tenu à la disposition du public en mairie pour consultation.

Vu les dispositions de l'arrêté inter-préfectoral du 26 octobre 2018 précité,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte des dispositions de cet arrêté.

## 8. Motion pour la préservation du lycée professionnel

Monsieur le maire commente la décision de fermeture du lycée professionnel Ste Thérèse à la fin de l'année scolaire 2018 / 2019 en raison d'un nombre insuffisant d'élèves générant un déséquilibre financier négatif.

Les effectifs ont fortement chuté de 220 élèves à 145 au cours des dernières années, alors que le lycée vient seulement de prendre pleinement possession d'un bâtiment flambant neuf, largement financé par la Région Grand'Est.

Cette décision, prise par l'autorité de Tutelle du lycée, a été annoncée récemment aux personnels et notifiée aux parents des élèves par pli postal.

Pourtant, il est incontestable que les formations dispensées par le lycée répondent à un réel besoin et offrent de réels débouchés aux diplômés dans le secteur culinaire, de l'aide à la personne et de la petite enfance. La qualité des enseignements dispensés a permis à des centaines de jeunes de remettre le pied à l'étrier et intégrer le monde du travail.

Annoncée sans laisser la moindre chance à une tentative de redressement, cette décision est profondément injuste et totalement incompréhensible pour les jeunes en plein cursus scolaire et les personnels méritants de l'établissement.

Ce lycée, véritable institution dans notre secteur rural, mérite un engagement proactif de l'enseignement catholique et des élus du territoire pour assurer sa pérennité.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Demande le retrait de la décision de fermeture du lycée annoncée pour la fin de la présente année scolaire,
- Lance un appel à la solidarité des établissements de l'enseignement catholique et des congrégations religieuses par le versement d'une subvention d'équilibre ou l'octroi d'une ligne de trésorerie permettant au lycée de surmonter ses actuelles difficultés financières,
- Sollicite l'ouverture d'une active et dynamique campagne de recrutement pour de nouvelles années scolaires, dès les premières semaines de l'année 2019, pour inverser la courbe du nombre d'élèves dès la prochaine rentrée,
- Sollicite le maintien des formations diplômantes en cours jusqu'à obtention du diplôme et l'ouverture de nouvelles filières,
- Engage une démarche vers les services de la Région afin d'obtenir des garanties sur l'avenir de l'établissement,
- Assure son entier soutien aux élèves et aux personnels du lycée.

## 9. Divers

### • Gestion des villas d'accueil familial

Monsieur le maire détaille la situation du GCSMS « L'Accueil Familial du Bas-Rhin », qui assure la gestion notamment des deux villas d'accueil familial implantés dans la commune.

Deux accueillants familiaux salariés auront en charge quatre résidents dans les prochains jours. La campagne de recrutement se poursuit avec la publication d'encart publicitaire dans les journaux et l'organisation de deux journées portes ouvertes (23 et 24 novembre) dédiées aux prescripteurs (travailleurs sociaux) et aux personnes intéressées.

Deux dossiers majeurs demeurent actuellement en souffrance :

- La modification statutaire du Groupement visant à pouvoir gérer deux résidences services, qui a été soumise au contrôle de légalité fin décembre 2017 mais reste sans réponse à ce jour, malgré plusieurs relances des services de la Préfecture ;
- La demande du bénéfice de l'aide sociale pour les résidents de nos villas, qui est en cours d'instruction dans les services du Conseil Départemental...

Le déblocage de ces deux dossiers devrait permettre d'améliorer substantiellement le taux de remplissage des villas, pour enfin pouvoir honorer les loyers dus aux investisseurs.

Le conseil municipal en prend acte.

#### • Animation de la fête des Aînés

Monsieur le maire précise que l'orchestre «Simone », représenté par Madame PIERRET Simone de Sarreguemines, animera la fête des aînés organisée par la commune en date du 09 décembre 2018. Il propose le versement d'un montant de 300,- euros à l'intéressée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser une somme de 300,- € (trois cents euros) à l'orchestre « Simone », représenté par Madame PIERRET Simone, pour l'animation de la fête précitée,
- Charger Monsieur le maire d'émettre ce mandat de dépenses.

#### • Autres divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Organisation de la fête des Aînés du 09 décembre 2018,
- Diminution de la subvention annuelle 2019 (2.500,- €) à verser par les collectivités membres à l'école intercommunale de musique,
- Invitation des salariés de la commune à leur première fête de fin d'année,
- Vérification de l'exhaustivité de la distribution des flyers par la commune...

#### • Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 11 décembre 2018.

SCHMIDT Simon			
NUSSLEIN Paul		SCHMITT Marie Anne	
MICHELS Katia	Absent excusé	BUCH Marie-Claire	
DAHLET Gilbert	Absent excusé	FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé
GUINEBERT Véronique	Absent excusé	HOFFMANN Thierry	
KAPPES Jean-Marie		KAPPES Nadine	Absent excusé
KIEFER Evelyne		KIRSCH Jean-Paul	
MULLER Bénédicte		SCHMITT Patricia	Absent excusé